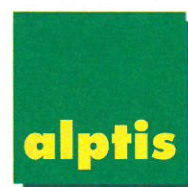


CONVOCA T I O N

Assemblée générale d'Alptis
samedi 3 & dimanche 4
octobre 1998
à Lille

Grand Palais



Les assurés ne seront plus jamais seuls

**La protection sociale
et complémentaire
en Europe**

**Assemblée
générale ordinaire
et assemblée
générale
extraordinaire
le 4 octobre 1998**

Pour l'assemblée générale
extraordinaire, au cas où le
quorum ne serait pas atteint
le 4 octobre 98,
vous êtes convoqués à
une nouvelle réunion,
le 26 novembre 1998
à 19 h 30, au siège social,
33 cours Albert Thomas,
69003 Lyon.

La protection sociale et complémentaire en Europe

Le berceau de la protection sociale

L'Europe a vécu, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, des progrès extraordinaires dans ce domaine, jusqu'à représenter aujourd'hui, dans le monde, la société sociale-démocrate la plus aboutie. Mais les 15 pays de l'Union européenne ont emprunté des chemins différents, sous la pression politique, sociale ou économique, et avec leurs propres traditions. D'où des formules de protection sociale aujourd'hui très diversifiées, toutes nées sur un substrat d'initiatives privées parfois très anciennes (la première mutuelle apparaît au Portugal en 1297).

Assurance sociale obligatoire ou Sécurité sociale universelle

L'Allemagne de Bismarck fut le premier Etat à instaurer des assurances sociales obligatoires, pour les salariés les plus démunis dans un premier temps, et basées sur la contribution à une caisse d'assurance. L'autre grand pas a été fait par le Royaume Uni, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, avec l'invention d'une Sécurité sociale universelle, protégeant tous les citoyens, quels que soient leur statut et leur contribution. Malgré ses disparités, l'Europe est grosso modo partagée entre ces deux systèmes. Le premier

avec l'Allemagne, la France, la Belgique ; le deuxième, avec le Royaume Uni, l'Irlande, les pays du Nord, et récemment l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas.

Les prestations des complémentaires s'ajoutent enfin à cette protection sociale de base, légale. Elles peuvent être privées, «socio-privées», obligatoires et représenter, selon les pays, 10 à 40 % des frais de santé ou des retraites.

Qui a le meilleur système ? Difficile de trancher car les critères d'appréciation sont au moins triples : sanitaire, économique, social... En ce qui concerne la santé, on constate cependant que des pays qui dépensent "peu", comme le Danemark ou les Pays-Bas, peuvent avoir d'aussi bons, voire de meilleurs résultats que des pays plus dépensiers, comme la France.

Quelle est l'influence de la construction européenne ?

Bruxelles ne peut pas intervenir dans l'application de la protection sociale qui se fait au niveau des Etats. Mais, dans les faits, les systèmes de protection sociale subissent tous les rigueurs de la coordination économique et budgétaire en vue de l'euro. Ils subissent aussi des défis communs : le vieillissement des populations,

la hausse incontrôlée des dépenses (et le désengagement des régimes de base)...

Jusqu'à présent, l'Europe a plutôt contribué à faire progresser les pays en retard. Mais demain, va-t-on vers une protection sociale au rabais ? Vers un progrès général ? Jusqu'à quel point les politiques sociales vont-elles converger ? Quelle sera le rôle des complémentaires et leur liberté d'action dans l'économie européenne ?

Deux invités animeront le débat et répondront à vos questions :

- **Pascal Beau**, président de l'Observatoire européen de la protection sociale, directeur de publication de "Espace Social Européen".
- **Marc Duriez**, chargé de mission à la Direction de la santé, spécialiste des systèmes comparés de protection sociale.

Atelier «A»

Un contrat Alptis pour les chômeurs ?

Pour ses adhérents au chômage, Alptis a déjà une action, via le service social. La question débattue dans l'atelier sera donc bien celle de contrats spécifiques, pour un public spécifique, celui des chômeurs. Alptis peut-elle être leur assureur, comme elle l'est pour d'autres publics (frontaliers, personnes âgées, etc.) ?

Atelier «B»

La maîtrise des dépenses médicales et l'assuré

Un thème souvent abordé. Cette année, il le sera sous l'angle particulier du comportement des assurés : relations entre patients et médecins (généraliste, spécialiste, référent...) ; utilisation des plates-formes d'information consommateur (Carrés Bleus) ; peut-on lier comportements de prévention et niveaux de remboursements ? ; les assurés et les génériques... Le thème sera également lié aux services qu'Alptis pourrait proposer dans ce cadre.

Atelier «C»

Bien choisir son assurance

Réflexion sur un argumentaire pour Alptis : ses avantages les plus convaincants, son identité d'entreprise associative, et comment les rendre évidents au grand public, malgré la complexité du sujet.

Atelier «D»

Des comités bien animés

4 pistes d'action et leur mise en œuvre concrète :

- améliorer le recrutement des membres de comité (sensibiliser les nouveaux adhérents, "coupler" conférences et réunions de comité...)
- créer des liens entre comités en France,
- améliorer l'efficacité des actions (liens avec des associations locales, définir pour tous des actions cohérentes sur une année...),
- rebaptiser les comités...

Atelier «E»

Libre expression et suggestions

L'originalité d'Alptis par rapport aux autres organismes complémentaires repose sur la concertation et la transparence avec ses adhérents. Cet atelier est destiné à aborder les questions qui ne sont pas prévues dans les autres ateliers et qui concernent tous les domaines d'Alptis : garanties, cotisations, prestations, services, développement, politique financière, relations avec les assurés...

HORAIRES DU SAMEDI

LILLE GRAND PALAIS

A partir de 11 h 00

Accueil des congressistes.

12 h 00 à 14 h 00

Buffet d'accueil.

14 h 30

Ouverture du congrès et répartition dans les ateliers.

14 h 45 à 16 h 30

Ateliers.

16 h 30 à 17 h 00

Pause et retour en réunion plénière.

17 h 00 à 18 h 30

Débat sur la protection sociale et complémentaire en Europe.

19 h 00

Départ pour les hôtels.

ESPACE Gobelins ROUBAIX

20 h 30

Dîner.

LES LIEUX

Lille Grand Palais

18 boulevard des Cités Unies
59777 Lille Euralille
Tél. : 03 20 14 15 16
Fax : 03 20 14 14 14

Espace Gobelins

Avenue des Nations Unies
59100 Roubaix
Tél. : 03 20 69 09 52

Rapport moral

Le monde de la prévoyance est aujourd'hui agité de beaucoup de soubresauts : il suffit de consulter les journaux ou d'ouvrir sa boîte aux lettres pour le constater : regroupements de sociétés d'assurance, de caisses de retraite ou de mutuelles, irruption des banques et des caisses d'épargne sur le marché de la santé, débat confus sur l'assurance maladie universelle.

Quel chemin devons-nous suivre pour continuer notre mission au milieu de ce remue-ménage ?

Notre politique est simple : proposer des garanties et des services de qualité, conçus et gérés dans le seul intérêt de nos adhérents qui sauront discerner où doivent aller leurs préférences.

C'est pourquoi, à côté d'une gamme de garanties médico-chirurgicales très complète, nous avons développé en 1997 nos garanties décès et incapacité, qui reçoivent un accueil très favorable.

C'est pourquoi, à la demande des adhérents, nos cotisations sont sans prix d'appel ni frais excessifs, car, finalement, ces derniers pèsent toujours sur l'adhérent.

C'est pourquoi, la modération de la consommation médicale de nos membres est répercutée dans nos tarifs, par le biais de leur régionalisation.

C'est pourquoi, même avec les bons résultats d'ensemble du «baromètre de satisfaction» auquel un grand nombre d'entre vous ont répondu, nous investissons fortement dans nos outils de gestion et dans la formation de nos collaborateurs, pour améliorer encore la qualité des services rendus.

C'est pourquoi encore nous avons à cœur d'apporter à nos adhérents des services que ne fournissent pas les marchands d'assurance :

- nous leur donnons des informations de prévention, nécessaires pour bien gérer leur santé, et pour comprendre les évolutions en cours de notre système de protection sociale ;
- nous menons une action sociale auprès de ceux qui traversent de grosses difficultés ;
- notre Observatoire Alptis permet de mieux faire connaître aux décideurs les conditions de vie des travailleurs indépendants et des très petites entreprises.

Le thème de notre assemblée de cette année, «la protection sociale et complémentaire en Europe», montre bien notre souci de rester à l'écoute de toutes les innovations qui pourraient profiter à nos adhérents.

A travers nos comités consultatifs, nos commissions spécialisées, notre conseil d'administration, nos séminaires de formation, plus d'un millier d'entre eux contribuent bénévolement à faire progresser Alptis dans tous ces domaines.

Voilà les réponses que nous apportons aux mouvements du monde de la prévoyance et aux sollicitations très nombreuses que vous recevez.

Sont-elles bonnes ? Votre fidélité et la poursuite de la croissance de notre association nous font croire que nous sommes sur la bonne voie.

Le conseil d'administration

Un baromètre de la qualité

Deux fois par an, les adhérents Alptis sont désormais questionnés par l'association. Le baromètre ainsi mis en place va nous permettre de mieux cerner vos attentes et d'y répondre plus vite et plus précisément. Résultats de la première vague de 6 000 questionnaires recueillis au printemps : Alptis propose le bon produit au bon prix

(les adhérents sont très satisfaits des cotisations et des remboursements), mais la qualité de service doit s'améliorer, notamment sur la communication au téléphone et par courrier, sur les démarches d'adhésion et, surtout, sur le suivi des adhérents. Dont acte : ces points sont au centre de la démarche qualité entreprise par les services d'Alptis Gestion.

L'Observatoire Alptis étudie le patrimoine des indépendants

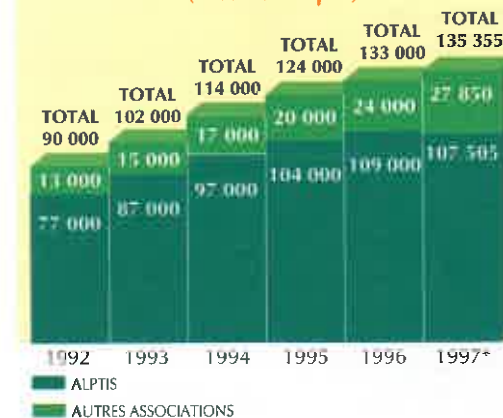
Les indépendants, qui représentent 5% de la population en France, détiennent plus de 20% du patrimoine national. Or leur patrimoine et leur comportement d'épargne ont été très rarement étudiés, alors qu'ils ont une place prépondérante dans le paysage économique de la France. La prochaine étude de l'Observatoire

Alptis de la protection sociale (à paraître en fin d'année) viendra combler ce vide. Elle prouve notamment à quel point les oppositions patrimoniales entre indépendants et salariés sont fortes.

LES ENCAISSEMENTS (Cotisations Ensemble Alptis)



PROGRESSION DU NOMBRE DES ADHÉRENTS (Ensemble Alptis)



* En 1997, les adhérents Alptis, salariés en Suisse, sont passés dans l'Association Prévoyance Santé des Frontaliers, créée pour eux.

Questions à l'assemblée générale

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'assemblée générale doit le faire par écrit avant le 18 septembre 1998. Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'assemblée.

Le conseil d'administration

Jean-Paul Alary, Castres, imprimeur - Denise Baudry, Saint-Malo, avocat en retraite - Gérard Bertrand, Nice, prothésiste dentaire - Loïc Bertrou, Carcassonne, médecin - Gilbert Bianchi, Marseille, kinésithérapeute - Eric Blanchot, Saint-Brieuc, chirurgien-dentiste - Bernard Bonnin, Tours, expert-comptable - Guy Broermann, Fabrègues, menuisier en retraite - André Chalon, Lyon, expert-comptable en retraite - Henri Chavot, Saint-Etienne, masseur kinésithérapeute - Jean-François Chevallier, Chamonix, architecte - Bernard Chuzeville, Bron, opticien en retraite - Jean-François Clément, Lyon, avocat - Georges Coudert, Lyon, géomètre expert - Bernard Crouzoulon, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable - Francis Dupont, Faches-Thumesnil, avocat - Alain Geniteau, Brest, avocat -

Patrice Giroud, Grenoble, avocat - Nicole Goudard, Villeurbanne, expert-comptable - Jacques Grenon, Angers, gérant de société - François Laurent, Grignon, conseil en habitation - Hélène Leiser, Bazas, sans profession - Denise Mereaud-Brossard, Jonage, pharmacien - Marie-Paule Veit, Bouxwiller, comptable - Georges Vuitton, Lyon, agent immobilier en retraite.

Renouvellement du conseil d'administration

Six sièges sont à renouveler. Ceux de : Denise Baudry, Gilbert Bianchi, Eric Blanchot, Bernard Crouzoulon, Hélène Leiser, Denise Mereaud-Brossard.

Modalités de candidature au conseil d'administration

Elles sont fixées par l'article 9 des statuts. Il stipule notamment que : «... les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres depuis un an au moins... n'étant ni les salariés, ni les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite... Elles doivent être déposées au siège de l'association vingt jours au moins avant l'assemblée générale...», soit avant le 14 septembre 1998.

HORAIRES DU DIMANCHE

LILLE GRAND PALAIS

9 h 30 à 10 h 30

Comptes rendus des ateliers et débat.

10 h 30 à 12 h 00

1. Ouverture de l'assemblée statutaire ordinaire.

2. Election de la commission de contrôle du scrutin.

3. Débat sur le rapport moral et d'activité.

4. Renouvellement du conseil d'administration.

5. Ratification de la cooptation par le conseil d'administration de François Laurent, en remplacement de Marthe Laÿs, démissionnaire.

6. Présentation du rapport financier, et des rapports de la commission de contrôle financier et du commissaire aux comptes.

7. Mise aux voix du rapport moral, du rapport financier, et fixation de la cotisation d'association pour 1999.

8. Réponse aux questions posées par écrit.

9. Désignation de la commission de contrôle financier.

10. Fin de l'assemblée générale ordinaire et ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.

11. Clôture de l'assemblée générale.

13 h 00

Déjeuner (Lille Grand Palais).

Groupe Alptis

COMPTE DE RÉSULTAT	1995	1996	1997
Produits			
Cotisations d'association	13 067	13 823	12 468
Droits d'entrée	1 186	1 121	959
Commissions brutes	105 963	120 891	135 483
Loyers	-	45	68
Autres produits	1 037	1 045	697
Transfert de charges	5 053	2 951	2 579
TOTAL	126 306	139 876	152 254
Charges			
Salaires et charges	33 298	37 876	43 019
Amortissements	3 340	3 940	5 090
Impôts et taxes	4 676	5 242	5 870
Autres charges exploitation	77 844	85 983	91 326
TOTAL	119 158	133 041	145 305
Résultat courant	7 148	6 835	6 949
Produits financiers	7 846	6 279	5 634
Charges financières	2 333	1 294	1 467
Résultat financier	5 513	4 985	4 167
Produits exceptionnels	3 505	1 582	2 740
Charges exceptionnelles	2 680	2 954	5 436
Résultat exceptionnel	825	- 1 372	- 2 696
Participation des salariés	545	663	714
Impôts sur les bénéfices	1 770	2 599	3 431
Excédent	11 171	7 186	4 275

BILAN	1995	1996	1997
Actif			
Actif immobilisé	39 842	42 836	46 519
Actif circulant	116 446	106 292	125 006
Comptes de régularisation	7 573	9 053	9 633
TOTAL	163 861	158 181	181 158

Passif			
Fonds social	25 000	30 000	34 000
Fonds de secours	1 514	2 125	1 702
Réserve plus value long terme	2 026	2 026	2 026
Excédent exercice	11 125	7 158	4 257
Réserve de consolidation	18 424	28 644	35 181
Réserves diverses	1 346	2 190	382
Provisions	17 209	11 958	15 452
Dettes	86 676	73 523	87 119
Comptes de régularisation	319	357	821
Intérêts minoritaires	222	200	218
TOTAL	163 861	158 181	181 158

Association Alptis

COMPTE DE RÉSULTAT	1995	1996	1997
Produits			
Cotisations d'association	13 067	13 823	12 469
Droits d'entrée	1 186	1 121	959
Autres produits	489	505	564
TOTAL	14 742	15 449	13 992
Charges			
Charges externes	10 521	11 580	12 067
Impôts et taxes	223	224	181
Salaires et charges	2 601	2 721	2 633
Amortissements	73	44	57
TOTAL	13 418	14 569	14 938
Résultat courant	1 324	880	- 946
Produits financiers	1 619	890	826
Charges financières	6		
Résultat financier	1 613	890	826
Quote-part SCI		180	449
Produits exceptionnels	40	553	30
Charges exceptionnelles	2 027	1 722	58
Résultat exceptionnel	- 1 987	- 1 169	- 28
Intéressement	62	76	69
Impôt société	44	13	167
Excédent	844	692	65

BILAN	1995	1996	1997
Actif			
Immobilisations corporelles	112	71	204
Immobilisations financières	19 596	19 856	22 141
Créances	172	316	67
Disponibilités	22 549	24 915	22 149
Comptes de régularisation	1 653	1 258	1 443
TOTAL	44 082	46 416	46 004

Passif			
Fonds social	25 000	30 000	34 000
Autres réserves	5 396	6 353	4 117
Excédent exercice	844	692	65
Provisions pour charges	7 355	3 055	1 555
Dettes	5 460	6 277	6 110
Comptes de régularisation	27	39	157
TOTAL	44 082	46 416	46 004

Chiffres exprimés en milliers de francs.

Cotisations d'association 1999

	Cotisation annuelle	Par semestre	Par trimestre	Par mois
Sans médico				
	32 F	30 F	18 F	7 F
Avec médico				
Isolés et groupes ouverts	154 F	82 F	48 F	17 F
1er niveau	84 F	45 F	27 F	10 F
Etudiants	60 F		16 F	

Droit d'entrée 75 F

La cotisation à l'association n'ayant pas évolué depuis 5 ans, il est proposé de l'augmenter très légèrement et de simplifier en outre les montants avec des centimes, en arrondissant les règlements fractionnés par trimestre ou par mois. Le droit d'entrée reste inchangé.

Rapport financier

Nous vous présentons les comptes de l'exercice 1997. Ils ont été établis en application de méthodes identiques à celles utilisées au cours des exercices précédents : règles qui respectent les obligations de la comptabilité commerciale.

Comptes consolidés du groupe

Dans un premier temps, sont regroupés les comptes de l'association, de la société de gestion et des SCI, pour mettre en évidence la gestion de l'ensemble. Les comptes de l'association sur lesquels vous avez à

vous prononcer sont présentés ensuite. Les tableaux permettent un suivi des exercices 1995, 1996, 1997. Les éléments réciproques, tant en produits qu'en charges, ont été éliminés pour le regroupement. Le poste «intérêts minoritaires» comprend la valeur des parts souscrites par les actionnaires autres que l'association et leurs droits dans les bénéfices et réserves d'Alptis Gestion, soit au 31 décembre 97 : 217 407. La réserve de consolidation représente la part de l'association dans les capitaux propres d'Alptis Gestion, soit 35 181 042 francs.

Rapport du commissaire aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1997

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1997, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils vous sont présentés,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de

diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Comptes de l'association

Le bilan

La composition du bilan est comparable à celle de l'exercice précédent. Les immobilisations financières comprennent :

- la prise de participation au capital de la société de gestion,
- la prise de participation dans la SCI constituée pour l'acquisition du siège social,
- la prise de participation dans la SCI constituée pour l'acquisition de l'immeuble de Paris.

Le compte de résultat

Les recettes de l'association sont uniquement constituées par les droits d'entrée et les cotisations. La baisse des cotisations en 1997 est due à la réduction de la cotisation de la garantie IC, placée en "1er niveau", et au transfert des cotisations lié à la création de l'Association des Frontaliers.

Les charges externes sont celles consacrées au développement, à la communication, à la vie associative, au fonctionnement, à l'action sociale et à la prévention. L'excédent est de 64 965 F que je vous propose d'affecter en réserves diverses.

Nicole Goudard
Trésorier

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 10 juin 1998

Daniel Gin hac
Commissaire aux comptes

Proposition de modifications aux statuts

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, vous êtes également convoqués à une assemblée générale extraordinaire. Vous aurez à vous prononcer sur les modifications des statuts indiqués ci-dessous, et dont le texte a été souligné.

Anciens statuts

Nouveaux statuts

Dénomination de l'association
«... ALP-TIS...»

ARTICLE 1

Dénomination de l'association
«... ALPTIS...»

Buts :
«Elle a pour buts de mettre au point des régimes de prévoyance et de retraite...

ARTICLE 3

Buts :
«Elle a pour buts de mettre au point des régimes de prévoyance et de retraite...

... de favoriser la création d'œuvres d'assistance sociale au profit de ses membres et de leur famille. Elle est membre du «Groupement des Associations de Prévoyance» (G.R.O.U.P.)

... de favoriser la création d'œuvres d'assistance sociale au profit de ses membres et de leur famille et de développer l'information et la prévention dans le domaine de la santé. Elle est membre du «Groupement des Associations de Prévoyance» (G.R.A.P.)

Composition :
«L'Association se compose de membres adhérents. Peuvent sans distinction de professions s'inscrire à la présente Association en qualité de membres adhérents, les Travaill^{ers} Indépendants, les Isolés, les Salariés qui s'affilient directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un groupement professionnel quelconque».

ARTICLE 4

Composition :
«L'Association se compose de membres adhérents. Peuvent notamment, sans distinction de professions, s'inscrire à la présente Association en qualité de membres adhérents, les Travaill^{ers} Indépendants, les Isolés, les Salariés.

Demande d'adhésion :
«Toute demande d'adhésion implique l'engagement de respecter les obligations des présents statuts, celles du règlement intérieur ainsi que les dispositions du ou des régimes auxquels l'affiliation est demandée...

ARTICLE 5

Demande d'adhésion :
«Toute demande d'adhésion implique l'engagement de respecter les obligations des présents statuts, celles du règlement intérieur ainsi que les dispositions des régimes auxquels l'affiliation est demandée...

Démission :
«Cessent de faire partie de l'Association :
1) Les membres adhérents qui auront donné leur démission pour le premier jour d'une année civile, par lettre recommandée adressée un mois au moins auparavant...
2) Les adhérents qui, en raison d'un changement survenu dans leur statut professionnel, seront autorisés à démissionner à la fin d'un trimestre civil.

ARTICLE 6

Démission, radiation :
«Cessent de faire partie de l'Association :
1) Les membres adhérents qui auront donné leur démission pour le premier jour d'une année civile, par lettre recommandée adressée deux mois au moins auparavant...
2) Les adhérents qui, en raison d'un changement survenu dans leur statut professionnel, seront autorisés à démissionner dans les trois mois suivant la date de l'événement. La démission prendra effet un mois après que l'Association en aura reçu la notification.

3) Les adhérents dont la radiation aura été prononcée, à tout moment, par le Conseil d'Administration, pour non paiement de la cotisation ou autres motifs graves. La date de prise d'effet de cette radiation fera l'objet d'une disposition du Règlement Intérieur.

3) Les adhérents dont la radiation aura été prononcée, à tout moment, par le Conseil d'Administration, pour non paiement de la cotisation ou autres motifs graves. La date de prise d'effet de cette radiation sera fixée par le Conseil d'Administration.

Administration - mode d'élection des administrateurs :
«...du Président de l'Union (G.R.O.U.P.)...»

ARTICLE 9

Administration - mode d'élection des administrateurs :
«...du Président du Groupement dont il est fait mention à l'article 3...»

«...Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres de l'Association depuis un an au moins, jouissant de leurs droits civiques, n'étant ni les salariés ni les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite...»

«Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres de l'Association depuis un an au moins, jouissant de leurs droits civiques, n'étant ni les salariés ni, sauf autorisation exceptionnelle du Conseil d'Administration, les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite...»

Attributions du conseil :
«Il statue sur les demandes d'adhésion et donne s'il y a lieu, délégation à cet effet au mandataire de son choix».

ARTICLE 13

Attributions du conseil :
«Il statue sur les demandes d'adhésion et de radiation et donne s'il y a lieu, délégation à cet effet au mandataire de son choix».

Convocation et ordre du jour :
«...l'accord du Président de l'Union (G.R.O.U.P.)...»

ARTICLE 17

Convocation et ordre du jour :
«...l'accord du Président du Groupement dont il est fait mention à l'article 3...»